



FICHE ACTION

Orientation

Priorité 4 « Développer l'orientation et l'offre de formation régionale »

Objectif spécifique 4.5 « Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissage (FSE+) »

Objectifs

Dans un contexte de forte mutation numérique, écologique, énergétique la Région souhaite adapter son offre de formation pour mieux répondre aux enjeux de demain.

L'orientation fait partie des modalités agiles et réactives pour y parvenir.

L'objectif poursuivi est donc de préparer les collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, publics en recherche d'orientation etc. à la vie professionnelle en utilisant, notamment des technologies innovantes. En effet, l'amélioration de la connaissance de la réalité des métiers, des secteurs professionnels et des formations leur offrira la possibilité de faire un choix éclairé pour une orientation choisie.

Par ailleurs, Dans le cadre du SPRO, l'objectif est également de contribuer :

- Au développement des usages numériques liés à l'information et à l'orientation ;
- Au développement d'actions innovantes en termes d'orientation, d'information et de découverte des métiers.

Ces actions contribueront à :

- L'accroissement de la qualité et de l'efficacité du système d'orientation et d'information des métiers ;
- L'amélioration de l'accès à la formation et à l'emploi ;
- L'augmentation du nombre de personnes accompagnées dans la lutte contre

l'illettrisme et l'illectronisme ;

Le développement des politiques régionales d'orientation : actions pilotes, communication, évènements, outils numériques, etc.

Projets attendus

Actions collectives d'information / sensibilisation destinées à un public large (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, etc.) qui peuvent prendre différentes formes :

- Création d'évènements territorialisés (avec déplacement du public) sous la forme de forums "immersifs", salons, ateliers de gestes professionnels, jeux, ... ;
- Création d'actions au sein des établissements, journées porte-ouvertes, parcours de découverte des métiers dans les ateliers de pratique professionnels, ... ;
- Organisation de sélections régionales des compétitions des métiers « Worldskills », ... ;
- ...

NB : Pour ces actions, sont éligibles les temps de formations des intervenants. La « formation » s'entend ici comme le temps de participation aux échanges préparatoires à l'action collective.

Actions spécifiques permettant d'explorer davantage les métiers et pouvant s'inscrire dans la poursuite des actions collectives, telles que :

- Des points d'accueil « orientation » incluant des temps de promotion des métiers et des formations ainsi que des temps d'entretien/évaluation... ;
- Des actions d'orientation approfondie pouvant comprendre des temps d'information, d'entretien, de positionnement et de stage ;
- Programme d'action de promotion et de découverte des métiers et des formations (informations collectives, visite d'entreprise, rencontre...)
- Mini stages, rencontres avec des professionnels, immersions, mises en situations ;
- ...

Actions innovantes d'information/ promotion des métiers et formations, par exemple :

- Plateaux techniques de découverte des métiers ;
- Utilisation de nouveaux canaux de communication ;

Critères techniques d'éligibilité

Les projets contribueront directement ou indirectement à mettre en adéquation l'éducation et la formation avec le marché du travail.

Une attention particulière sera portée aux projets :

- Contribuant au développement d'actions innovantes en termes d'orientation, d'information et découverte des métiers ;
- Incluant des thématiques en lien avec les secteurs professionnels porteurs et/ou émergents pour la région ;
- Prévoyant un éclairage sur l'évolution des métiers en lien avec les impératifs de transition énergétique, ainsi que la valorisation des nouvelles compétences émergentes dans les secteurs de l'économie d'énergie et de la préservation des ressources ;
- Ayant une démarche favorisant l'égalité femme/homme, la mixité des métiers et la lutte contre les stéréotypes de genre.

Le public-cible comprendra :

Les collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, ...

Bénéficiaires éligibles

CFA, collectivités territoriales, organismes de formation, acteurs publics de la formation, acteurs économiques, acteurs du SPRO et structures AIO, OPCO, branches professionnelles, chambres consulaires, ...

Dépenses éligibles

Dépenses éligibles :

Toutes dépenses nécessaires au projet :

- Dépenses directes de personnel (plafond de 100 000 € bruts chargés/ETP/an et affectation minimale au projet $\geq 10\%$), incluant les personnels externes (intérimaires, formateurs externes, etc.) pour lesquels les coûts horaires salariaux sont clairement identifiables et un suivi du temps réalisable ;
- Dépenses directes de prestations externes de service (location, frais de transport des publics, publicité, communication, ...) ;
- Dépenses de communication concernant le projet avec publicité de l'intervention du FSE+ ;
- Autres dépenses directes indispensables à la mise en œuvre de l'opération et qui ne seraient pas occasionnées si elle n'avait pas lieu ;
- Options de coûts simplifiés qui couvrent les dépenses indirectes ou les coûts restants de l'opération, selon les modalités suivantes :

Catégorie de projets concerné	Projets sous maîtrise d'ouvrage Région	Projets dont les prestations externes de service représentent une part importante du budget ($\geq 33\%$)	Projets dont les prestations externes de service représentent une part faible du budget ($\leq 33\%$)
Dépenses couvertes par le forfait	Aucunes	Dépenses indirectes	Coûts restants (directs et indirects) incluant notamment les prestations externes de service
Taux forfaitaire (OCS)	Aucun	7%	40%
Assiette sur laquelle le taux forfaitaire s'applique	Aucune	Dépenses <u>directes</u> éligibles listées ci-dessus	Dépenses directes de personnel éligibles (incluant les personnels externes)

Dépenses inéligibles (notamment) :

- Les frais de déplacement du personnel interne ;
- Les frais postaux.

Modalités de soutien financier

Plancher minimal de subvention FSE+ : 20 000 €

Taux maximal d'intervention FSE+ : 60%

Taux maximum d'aide publique : 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements)

Pour les projets sous maîtrise d'ouvrage Région, le coût total éligible ne pourra être inférieur ou égal à 200 000 €.

Indicateurs et principes horizontaux

L'opération devra permettre le suivi des indicateurs suivants :

Indicateurs de réalisation :

- IS03 Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées ;
- IS04 Nombre de professionnels de l'orientation formés (La formation s'entend ici comme le temps de participation aux échanges préparatoires à l'action collectives.) ;

- **Indicateurs de résultat :**
- ISR03 Nombre de personnes (participants) ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation.

Par ailleurs, des champs seront à renseigner dans le dossier de demande de subvention afin de détailler la contribution du projet aux principes horizontaux (développement durable, égalité des genres et égalité des chances, non-discrimination).

Contacts

formation.fse@bourgognefranche-comte.fr